

## Affaire «Antennes mortelles» aux II Plateaux

# Le ministère de la Santé ouvre une enquête

Enfin une réaction des autorités gouvernementales dans l'affaire «Antennes mortelles» aux Deux Plateaux Sideci. Par courrier n°5937 MSHP/Dir cab 2-2007 du 7 novembre 2007, adressé au syndicat dudit quartier, le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique annonce une enquête épidémiologique «sur l'impact sanitaire des radiations émises par les antennes installées sur le toit de la pharmacie «Espace Santé.»

Initialement prévue sur deux jours cette enquête pourrait finalement durer deux semaines à la demande des résidents. Elle consistera à interroger les familles « afin de décrire et d'estimer l'ampleur des nuisances occasionnées par les radiations émises par ces antennes. Les résultats aideront à la prise de mesures visant à protéger les populations du quartier», promet le cabinet du ministre Alla Kouadio Remi.

Lundi, un médecin du service épidémiologique de l'Institut d'hygiène publique (Inhp) a entamé ce travail avant de se rendre compte, vu le très grand nombre de personnes à interroger, qu'il fallait préparer plusieurs équipes pour l'opération. Comme nous l'écrivions deux semaines plus tôt, la Mutuelle syndicat des résidents Sideci des Deux Plateaux (Mursi), soupçonne les antennes en question d'avoir des effets néfastes sur la santé des habitants de ce quartier (Situé juste à droite après le carrefour Duncan, dans le sens Angré-Cocody), et d'avoir même causé des morts.

Elle en veut pour prendre le nombre inhabituel de décès survenus cette année dans le quartier. Plus de sept personnes sont décédées dans des conditions «bizarres», persiste le président du syndicat, le Dr Ahouassa François.

Une étude effectuée par des chercheurs de l'université d'Abobo-Adjamé et un médecin du service de médecine du travail du Chu de Yopougon révèle la présence, dans l'étendue du quartier, de champs électriques «toujours beaucoup plus élevés que la norme admise de 0,6 Volts par mètre (V/m). Les doses reçues par les habitants sont toujours 8 à 10 fois plus importantes que la dose limite de 0,6 V/m. D'où la forte probabilité que les habitants soient astreints à des maladies liées aux micro ondes», disent-ils dans leur rapport. Ils ajoutent que le rayonnement de micro ondes est susceptible de provoquer chez les habitants «l'insomnie, des maux de tête, la dépression, la perte d'appétit, l'inquiétude, l'incapacité de se concentrer, des maux des articulations et muscles, le manque de mémoire, la fatigue, des problèmes de vision (yeux secs, inflammation d'œil), l'affaiblissement du système immunitaire, des allergies, une urination fréquente, destruction des globules rouges, des cas de cancers.»

Lundi dernier, l'envoyé du ministère de la Santé a commencé son enquête par la famille du député Séri dont l'enfant de quatre ans est décédé à cause de problèmes de sang. Aujourd'hui, le chef de famille souffre lui-même de douleurs au cou et aux articulations. Il a aussi des insomnies. D'ailleurs il revenait fraîchement de l'hôpital lorsque l'enquêteur est arrivé à son domicile. Son épouse, professeur de maths présente presque les mêmes symptômes. En plus, elle a des larmoiements aux yeux. Le député Séri, rappelons-le, a également perdu cette année, sa sœur qui vivait avec lui, dans des conditions non encore élucidées. La seconde famille visitée est celle de N'Guessan qui a perdu une fille de 18 ans. La mère, commence elle aussi à connaître des problèmes aux yeux. Ses yeux ont rougi et elle a mal au cou. Le médecin lui a demandé si cela a un lien avec les rayonnements. Elle a répondu qu'elle n'avait pas ces problèmes avant l'installation des antennes qui appartiennent à la société Alink telecom.

Cette entreprise a choisi de traduire en justice Nord-Sud Quotidien et le Nouveau Réveil suite à leurs comptes-rendus sur l'affaire. Cissé Sindou